

SEANCE du 29 septembre 2017

Convocation du 22 septembre 2017

L'An Deux Mil dix sept le vingt neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, SASSOLAS Elisabeth, ASTIC Michel, LONGUEVILLE Hervé MINODIER Stéphanie, XAVIER Pascal, XAVIER Pierre, MARMEY Christian, REVOL Mickaël, JEAN Bernadette, XAVIER Evelyne, DE MONTGOLFIER Bernard, POULLENARD Isabelle

ABSENT :

SECRETAIRE : XAVIER Pascal

Le PV de la séance du 18 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ajout délibération :

- fonds de concours « Montmasson/Chapelonne » modification de l'opération
- boucle Malapos et Maurins
- décisions modificatives

Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint 51/2017

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame SASSOLAS Elisabeth du poste de 2ème adjoint, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 12 voix pour, 1 abstention

- DECIDE la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.
- nouveau tableau des adjoints

TRACOL Cécile	1ère adjointe
ASTIC Michel	2ème adjoint
LONGUEVILLE Hervé	3ème adjoint

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de reconstituer un certain nombre de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal suite aux modifications de poste des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la constitution des commissions ci-après :

DESIGNATION	COMPOSITION	SUPPLEANTS
Appel d'offres	ASTIC Michel SASSOLAS Elisabeth DE MONTGOLFIER Bernard	XAVIER Evelyne LONGUEVILLE Hervé XAVIER Pascal
Assainissement	ASTIC Michel LONGUEVILLE Hervé MARMEY Christian XAVIER Pascal POULLENARD Isabelle	
Bâtiments communaux	ASTIC Michel SASSOLAS Elisabeth REVOL Mickaël XAVIER Pascal XAVIER Pierre	
Bibliothèque	TRACOL Cécile POULLENARD Isabelle	
Cadre de vie - environnement - Déchets - Agriculture -	LONGUEVILLE Hervé DE MONTGOLFIER Bernard MINODIER Stéphanie REVOL Mickaël	
Cantine - Garderie - commission scolaire	TRACOL Cécile SASSOLAS Elisabeth MINODIER Stéphanie XAVIER Pierre XAVIER Evelyne	
Commerce/artisanat/médical	TRACOL Cécile ASTIC Michel LONGUEVILLE Hervé SASSOLAS Elisabeth MINODIER Stéphanie REVOL Mickaël	

CRECHE	TRACOL Cécile	
Finances	ASTIC Michel LONGUEVILLE Hervé SASSOLAS Elisabeth DE MONTGOLFIER Bernard XAVIER Pierre	
Communication - Gazette - Internet	SASSOLAS Elisabeth DE MONTGOLFIER Bernard MINODIER Stéphanie XAVIER Evelyne REVOL Mickaël POULLENARD Isabelle	
Gestion des immeubles loués (appartements)	ASTIC Michel SASSOLAS Elisabeth JEAN Bernadette MARMEY Christian	
Gîte communal - location salles	ASTIC Michel LONGUEVILLE Hervé POULLENARD Isabelle MARMEY Christian	
Relations avec les associations	TRACOL Cécile SASSOLAS Elisabeth MINODIER Stéphanie REVOL Mickaël XAVIER Pascal	
Sentiers pédestres	LONGUEVILLE Hervé JEAN Bernadette MARMEY Christian POULLENARD Isabelle	
Voirie - Déneigement - Sécurité - Signalisation	LONGUEVILLE Hervé ASTIC Michel XAVIER Pascal XAVIER Evelyne	
fêtes et cérémonies	LONGUEVILLE Hervé JEAN Bernadette MARMEY Christian	
Monuments - Cimetière	SEIGNOVERT Pascal ASTIC Michel	

	MINODIER Stéphanie XAVIER Pierre XAVIER Evelyne	
Urbanisme	ASTIC Michel SASSOLAS Elisabeth XAVIER Pierre XAVIER Evelyne	
Fleurissement	SEIGNOVERT Pascal LONGUEVILLE Hervé TRACOL Cécile JEAN Bernadette POULLENARD Isabelle	
Responsable du personnel	ASTIC Michel TRACOL Cécile LONGUEVILLE Hervé REVOL Mickaël	

Désignation de l'adjoint habilité à signer les actes administratifs authentiques **53/2017**

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la démission de Madame SASSOLAS en temps d'Adjointe, il convient de désigner à nouveau l'adjoint pour signer au nom de la commune les actes administratifs authentiques. Par conséquent il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Madame TRACOL Cécile, Première Adjointe pour assurer la fonction précitée.
- **DECIDE** que la présente décision s'appliquera à tous les actes passés à compter de ce jour.

Avant projet création d'une station d'épuration au hameau de Morins - demande de subventions **54/2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet de création d'une station d'épuration au quartier Morins.

CONSIDERANT le montant prévisionnel des travaux de création de la station d'épuration quartier «Morins » de 128 000 € ht (frais annexes compris)

Monsieur le Maire indique que cette tranche pourrait être financée par le Conseil Départemental ainsi que par l'Agence de l'Eau. Aussi, afin de percevoir les subventions qui

pourraient être octroyées par l'Agence de l'Eau, il convient d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir ces aides, qui nous les reversera par la suite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **SOLLICITE** les aides maximums auprès des différents financeurs (Conseil Départemental, Agence de l'eau) pour la réalisation de la station d'épuration quartier « Morins».
- **AUTORISE** le Conseil Départemental à percevoir pour le compte de la commune d'ETABLES les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les reverser ensuite à la collectivité.

Acquisition parcelle quartier « Morins » pour construction d'une station d'épuration	55/2017
---	----------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'implanter une station d'épuration au quartier « Morins », le propriétaire de la parcelle Zk n°48 a consenti à céder environ 3000 m² de cette parcelle. De ce fait, il convient de procéder à l'établissement d'une promesse de cession par le propriétaire actuelle de la parcelle autorisant également le commencement des travaux. La surface exacte sera déterminée par un document d'arpentage .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la proposition du propriétaire de la parcelle ZK n°48
 - . Achat à 0.50 € le m²
 - . Les frais d'acte administratif et d'arpentage seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au transfert de propriété.

Régularisation demande Fonds de concours opération Chapelonne / Montmasson	56/2017
---	----------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°15/2016 du 29 janvier 2016 de la demande de fonds de concours d'un montant de 50 000 € à la Communauté d'Agglomération d'ARCHE AGGLO pour le financement en partie de la création de voie « Montmasson » et « Chapelonne ».

Une modification du coût de l'opération nous oblige à modifier notre demande initiale. Le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

Montant des travaux :	73 051 €
Enveloppe parlementaire :	7 000 €
Reste à charge de la commune :	66 051 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **SOLLICITE** auprès d'ARCHE AGGLO l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 33 025 € en lieu et place des 50 000 € initialement demandés.

Convention permettant l'ouverture et la circulation piétonne, équestre ou cycliste non motorisée du public sur les chemins ou sentiers privés inscrit au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - boucle de Malapos et boucle de Maurins **57/2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'inscrire les itinéraires de randonnée Malapos et Maurins au niveau Départemental

et

Considérant la nécessité de formaliser les obligations du département de l'Ardèche, de la communauté de communes ARCHE AGGLO, des propriétaires et de la commune sur les chemins de randonnées inscrits au PDIPR et empruntant des propriétés privées et publiques

Afin de permettre le balisage des itinéraires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de signer les conventions définissant les obligations de chacun avec le Département de l'Ardèche, ARCHE AGGLO et chaque propriétaire concerné définissant.
- **AUTORISE** le balisage des chemins de randonnée sur les différentes parcelles traversées de l'itinéraire (chemin de la fière, Malapos, Bruyéras, la Cula, Chemin du Sud).

Décision modificative n°4 - budget commune

58/2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget COMMUNE de l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

011	ACQ MOBILIER	
2184	Matériel de bureau et informatique	3 000,00
048	ARRET BUS PETIT ALLARD	
2315	Installations, matériels et out technique	- 3 000,00
	TOTAL	0,00

Décision modificative n°2- budget assainissement

59/2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

9910	STATION MAURINS	
203	Frais d'études, de recherche et de développement	12 000,00
	TOTAL	12 000,00

RECETTES

9910	STATION MAURINS	
131	Subventions d'équipement	12 000,00
	TOTAL	12 000,00

DIVERS

→ Rapport de la cour des comptes sur ARCHE AGGLO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dernière a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes d'Hermitage Tournonais (HTCC) au cours des exercices 2014 et 2015, à laquelle a succédé, suite de la fusion avec les communautés de communes de l'Herbasse et du Pays de Saint-Félicien, la communauté d'agglomération « d'Ardèche en Hermitage » (ARCHE) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Lors de sa séance du 20 avril 2017, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération « d'Ardèche en Hermitage » (ARCHE) pour être communiquées à son assemblée délibérante.

→ Soirée champêtre

Monsieur le Maire remercie tous les élus pour leur investissement à chacun dans l'organisation de cette soirée.

→ Travaux sur la commune

Les travaux réseau assainissement ont débuté au quartier « Chaumettes » ainsi que les travaux de réhabilitation du logement au village.

→ Rentrée scolaire

Madame TRACOL informe le conseil que la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions.

→ Fermeture du cabinet de podologie

Monsieur le Maire annonce la fermeture du cabinet de podologie compte tenu du manque de clientèle. Toutefois ils continueront d'assumer les visites à domicile.

→ Installation « céder le passage » et « STOP »

Il sera procédé prochainement à l'installation d'un céder le passage au chemin de l'enclos - croisement RD 532 ainsi qu'au chemin de petit Chère - croisement de la RD 229 ainsi qu'un STOP au chemin de Mazérieux - croisement RD 532 ;

→ **Chaudière école**

Plusieurs entreprises ont été consultées pour le remplacement de la chaudière existante dans le bâtiment de l'école.

→ **le PACS, nouvelle compétence pour la commune**

Suite à une nouvelle compétence transférée aux communes, Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} novembre 2017, les PACS pourront être conclus en mairie.

→ **ARCHE AGGLO- plan de désherbage**

ARCHE AGGLO procède au lancement des plans de désherbage communaux sur notre territoire. Une première rencontre a eu lieu jeudi 21 septembre afin d'établir un état des lieux de notre commune.

→ **Remerciements**

Monsieur Jean BATIN, suite à son départ en tant que représentant du Dauphiné remercie tous les participants aux marques de sympathie qu'ils lui ont été accordées.